

ErgoMaster
Laissez parler
votre créativité.



Bosch Action Cashback: “Bosch SDA Mixeur Spring 2024”

Du 01/05/2024 au 31/07/2024 inclus, Bosch vous offre un cashback à l'achat d'un appareil participant Bosch petit électro-ménagère.

Conditions d'action

- La société BSH Home Appliances S.A. (BSH), ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Rue Picard 7, Box 400 et connue sous le numéro d'entreprise 0465.054.226, organise une action «Bosch SDA Mixeur Spring 2024» pour les consommateurs du 01/05/2024 au 31/07/2024 inclus.
 - Action valable pour les achats effectués dans les magasins physiques situés en Belgique, pour les achats en ligne sur des sites web .be ou pour les achats sur bol.com avec livraison en Belgique entre le 01/05/2024 et le 31/07/2024.
 - Pour l'enregistrement des modèles d'action achetés, veuillez-vous référer au formulaire d'enregistrement en ligne sur <https://www.bosch-home.be/fr/actions>. L'enregistrement en ligne des achats est possible jusqu'au 14/08/2024.
 - Si l'appareil acheté fait partie de l'action dans la période mentionnée et si la procédure de participation et régistration soit bien suivi, le consommateur reçoit un cashback.
 - La liste complète des appareils participants avec le montant cash back se trouve à la fin de ce document.
 - Comment obtenir votre cashback?
Flyer d'action:
 1. Scannez le QR-code d'action ou envoyez un SMS au 0460 21 35 80 avec le code d'action.
 2. Vous recevrez un lien personnel par SMS.
 3. Cliquez sur ce lien de l'action, entrez les détails demandés et joignez les photos ou documents demandés.
 4. Si votre envoi est correct et complet, vous recevrez le cashback dans un délai de 10 semaines après approbation.
 - 1. Cliquez sur le lien de l'action, entrez les détails demandés et joignez les photos ou documents demandés.
 - 2. Si votre envoi est correct et complet, vous recevrez le cashback dans un délai de 10 semaines après approbation.
 - Seuls les achats enregistrés - via le formulaire d'enregistrement en ligne - accompagnés des documents suivants seront traités :
 - o La preuve d'achat
 - o Le code-barres découpé de l'emballage
 - o La plaque signalétique sur l'appareil avec le numéro de série (S-nr) si nous vous le demandons
- Par preuve d'achat, on entend un reçu ou une facture indiquant clairement la date d'achat, la référence de l'appareil acheté et l'adresse du revendeur. Les bons de commande ou les bons de livraison ne sont pas acceptés.
- Les inscriptions incomplètes, incorrectes, ne respectant pas les conditions générales et les inscriptions soumises après la date limite d'inscription en ligne du 14/08/2024 ne seront pas prises en compte.
 - Dans le cas où le participant n'envoie pas les documents ou informations manquants ou ne les complète pas suffisamment dans un délai de 30 jours, la participation à l'action prendra fin sans aucun droit à une indemnisation ou à une action de remplacement sous quelque forme que ce soit.
 - Le participant recevra le montant du remboursement au plus tard 10 semaines après que BSH ait reçu et approuvé l'inscription en ligne avec les preuves d'achat et les photos.
 - L'action est non cumulable avec d'autres actions.
 - Une seule cashback peut être demandée par appareil participant acheté. L'action est limitée à un

Website <https://www.bosch-home.be/fr/actions>:

maximum de 5 appareils achetés et donc à 5 remboursements par foyer.

- L'action n'est pas valable pour les achats effectués par les employés de BSH Home appliances NV, Picardstraat 7, Box 400, 1000 Bruxelles, chez B/S/H/ Home Appliances.
- La participation à la promotion est ouverte aux consommateurs uniquement et non aux entreprises ou aux organisations professionnelles de quelque nature que ce soit.
- La participation à cette action est ouverte à toute personne physique ayant atteint l'âge de 18 ans.
- La participation à la promotion n'est possible qu'avec un numéro de compte bancaire d'une agence bancaire établie dans l'Espace économique européen.
- Les produits qui ont été retournés au vendeur ou repris par le vendeur ne peuvent pas participer à la promotion. Si le participant a déjà soumis sa demande, il doit rembourser le montant reçu en totalité et sans déduction à BSH. Pour ce faire, ils peuvent contacter bosch.be@hashting.support.
- BSH n'est pas responsable de la disponibilité des modèles d'action dans les magasins et/ou les boutiques en ligne des revendeurs affiliés et/ou dans les canaux de vente BSH eux-mêmes. Si les modèles d'action ne sont pas disponibles pendant la période d'action, il n'y a pas de possibilité de participer à cette action après la période d'action. En cas de rupture générale du stock de BSH pendant la période de la campagne, il ne sera pas non plus possible de participer à la campagne après la période de l'action.
- BSH se réserve à tout moment le droit d'enquêter sur les données (personnelles), les documents et les pièces jointes soumis pour vérifier s'ils ont été utilisés de manière abusive et/ou frauduleuse. Si un abus ou une fraude est suspecté, BSH se réserve le droit de:
 - o effectuer un contrôle aléatoire et demander des détails supplémentaires sur l'achat d'un participant.
Si le participant ne répond pas, BSH peut décider de l'exclure des actions actuelles et futures de BSH ;
 - o bloquer un participant et les données (personnelles) qu'il a fournies pour qu'il puisse continuer à participer aux actions actuelles et futures de BSH ;
 - o traiter les données (personnelles) pour des recherches approfondies concernant les actions passées, présentes et futures de BSH ;
 - o engager une action judiciaire contre le participant ;
 - o récupérer les remboursements réclamés à tort, ainsi que les frais engagés par BSH pour la recherche de fraudes et/ou d'abus et pour les procédures (légales) à récupérer auprès du participant ;
- o faire tout ce qui est nécessaire pour prévenir et combattre les abus et/ou les fraudes.
- BSH se réserve le droit de modifier, de prolonger, d'écourter, de suspendre ou de retirer la promotion pour quelque raison que ce soit, sans préavis et sans encourir de responsabilité. Aucune compensation, produit de substitution ou action, sous quelque forme que ce soit, ne peut être réclamée par un participant.
- BSH, ses auxiliaires et les tiers ne peuvent être tenus pour responsables des actions et/ou des coûts encourus par un participant à la suite de l'action. En outre, BSH et les auxiliaires et tiers engagés par elle ne peuvent être tenus pour responsables par (ou au nom de) un participant de tout dommage, direct ou indirect, causé par ou lié de quelque manière que ce soit à la présente promotion, y compris le fait de ne pas fournir le remboursement à temps.
- Sous réserve de fautes et d'erreurs d'impression
- La participation à cette action implique l'acceptation des conditions de l'action actuelle.
- Si vous avez des questions concernant votre dossier, veuillez contacter Hashting par e-mail à : bosch.be@hashting.support.
- Les données à caractère personnel que BSH Home Appliances S.A. reçoit en relation avec la participation de l'action, seront enregistrées dans une base de données et seront traitées d'une manière confidentielle et conformément aux dispositions de la législation en vigueur concernant la protection des données à caractère personnel. BSH Home Appliances S.A. traitera les données personnelles des participants uniquement pour les finalités qui sont décrites dans le formulaire d'inscription avec le consentement des participants. Les participants disposent des droit énoncés dans le formulaire d'inscription.
- Pour toute information complémentaire sur la politique de BSH en matière de protection des données, veuillez consulter le site web suivant pour plus de détails: <https://www.bosch-home.be/fr/metapages/mentions-legales/declaration-de-confidentialite-des-donnees>.
- BSH transfère et sous-traite le traitement de vos données personnelles à Hashting, situé dans l'Union européenne, dans le but de gérer la participation à cette promotion.
- Si un participant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître en envoyant un e-mail vers Data-Protection-BE@bshg.com.
- Seul le droit belge est applicable à ces conditions. Tout litige qui pourrait résulter des présentes conditions est du ressort de l'arrondissement judiciaire au choix du demandeur conformément aux dispositions de l'article 624 du Code Judiciaire belge.

APPAREILS PARTICIPANTS

En fonction du montant d'achat, le cashback vous sera attribué comme indiqué ci-dessous.

MIXEURS PLONGEUR		
VIB	EAN	Prix d'achat et montant du cashback correspondant
MS61B6150	4242005309986	
MS61B6170	4242005171705	
MS62B6190	4242005171712	
MS64M6170	4242005171682	
MS6CA4120	4242005189632	
MS6CB6110	4242005171699	
MS6CB6157	4242005307791	
MS6CB61V1	4242005197743	
MS6CB61V5	4242005197736	
MS6CM6120	4242005171675	
MS6CM6157	4242005307821	
MSM4B610	4242005340552	
MSM4B620	4242005346639	
MSM4B621	4242005346622	
MSM4B622	4242005426799	> 149€ : 40€
MSM4B623	4242005400614	124 € - 148,99€ : 25 €
MSM4B624	4242005426584	99 € - 123,99 € : 20 €
MSM4B670	4242005346615	68 € - 98,99 € : 15 €
MSM4W221	4242005426812	
MSM4W420	4242005398478	
MSM4W421	4242005398485	
MSM4W422	4242005426805	
MSM6M610	4242005340576	
MSM6M620	4242005400584	
MSM6M622	4242005346462	
MSM6M623	4242005346776	
MSM6M673	4242005400676	
MSM6M810	4242005340583	
MSM6M820	4242005400348	
MSM6M821	4242005346608	
MSM6M871	4242005400577	
MSM6M8X1	4242005346592	